



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Septembre 2022

Pour une revalorisation de l'indemnité Télétravail

En juillet 2021, en pleine crise sanitaire, l'avenant à l'accord télétravail a été étendu à une grande majorité des salariés travaillant en horaires administratifs. Dans cet avenant, l'indemnité de télétravail était de 4 euros.

En mars 2022, après le début de la guerre en Ukraine, alors que les carburants augmentaient de manière fulgurante, le niveau des IKV/IKS était augmenté.

Automne 2022, les prix des énergies flambent et des mesures de « sobriété énergétique » concernant la première source de consommation énergétique, la sobriété des bureaux, sont annoncées dans l'entreprise.



Ces économies ne peuvent pas se faire sur le dos des télétravailleurs qui vont augmenter leurs dépenses de chauffage et d'électricité cet hiver quand l'entreprise fera office de bon élève.

Nous demandons une révision à la hausse des indemnités journalières de télétravail et une révision des indemnités pour déplacements, dans le cadre du télétravail régulier lors d'un redéploiement.



Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com
Le site : CFE-CGC Air France

Adhésion :-)